

Nicolas Sarkozy et la politique familiale

Le 13 février à l'Élysée, le Président de la République a repris la tradition de ses prédécesseurs d'une remise de Médailles Françaises de la Famille à une trentaine de Mamans.

En présence de l'UNAF, de tous les Présidents d'UDAF, des Présidents et Directeurs de CAF et d'autres acteurs du secteur, il a prononcé un discours sur son ressenti et sur ses pistes d'actions prochaines en matière de politique familiale.

Réaffirmation de la valeur famille

“Je veux vous dire que la famille, même si elle n'a pas toute la place qu'on souhaiterait qu'elle ait, notamment dans l'actualité médiatique, reste importante pour les Français.”

“Je veux vous dire l'importance que j'accorde aux réseaux associatifs qui font vivre ce que l'on appelle le mouvement familial. Je veux notamment saluer le partenariat remarquable qui lie l'Union Nationale des Associations Familiales et les pouvoirs publics.”

“Je veux dire toute ma reconnaissance aux acteurs de la branche famille de la Sécurité Sociale, qui apportent un soutien décisif aux familles.”

“Je veux redire mon attache-



chement à la politique de la famille et mon souci de soutenir toutes les familles, car elles sont la base de notre société. Et, particulièrement en période de crise, heureusement qu'il y a cette base.”

“Les familles apportent une contribution essentielle à notre équilibre social. Elles offrent un soutien irremplaçable à nos parents les plus fragiles et elles garantissent la transmission aux plus jeunes des repères de l'autorité – c'est un repère -, de l'affection – c'est un repère -, du respect – c'est un repère.”

“Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les régimes totalitaires ont toujours voulu

exploiter la jeunesse en séparant les jeunes de leurs familles. Je suis convaincu que l'esprit de famille est indispensable à la bonne marche de notre société.”

“La plupart des problèmes auxquels nous devons trouver des solutions ont une dimension familiale. Et la famille est au cœur des questions actuelles : évolution des mœurs, pouvoir d'achat, enjeu de l'Éducation, place des femmes dans notre société, défi de la solidarité. Ne nous voilons pas la face : la crise de la famille est une cause des difficultés pour beaucoup de nos concitoyens et la source de nombre de nos

problèmes sociaux.”

Voici pour l'entrée en matière et là tous les Présidents de la République et tous les gouvernements ont toujours eu cet attachement à la valeur famille. Heureusement d'ailleurs !

Une politique familiale avec des résultats

“La France, et ce n'est pas un hasard, a une natalité robuste, le meilleur taux de fécondité en Europe, avec plus de 2 enfants par femme. 834.000 enfants sont nés en France l'an passé. C'est un record depuis 30 ans.

On ne va tout de même pas changer un système qui nous a permis d'avoir une politique familiale qui a ces résultats.

Notre politique familiale, c'est 80 milliards d'euros chaque année, c'est 5 % du produit intérieur brut français. C'est considérable, mais on souhaiterait que l'argent soit, dans tous les domaines, aussi bien utilisé qu'il l'est pour la famille, c'est-à-dire que cet argent produise les résultats que l'on constate avec notre taux de fécondité."

Une politique familiale qui doit être évolutive

"Après avoir dit tout le bien que je pense de la politique familiale, je considère qu'il faut que nous évoluions. Non pas par idéologie. Mais pour mieux répondre aux besoins des familles qui doivent faire face aux charges liées à leurs enfants. Il faut prendre en compte l'effritement des solidarités traditionnelles, les mutations de la famille et les nouvelles réalités du monde du travail."

Depuis 2007, nous avons engagé de très nombreux chantiers :

- L'allocation de rentrée scolaire en fonction de l'âge de l'enfant en redéployant l'effort vers les collégiens et les lycéens.
- L'accord conclu avec la grande distribution pour une stabilité voire une baisse des prix des fournitures scolaires.
- La revalorisation de 3 % des prestations familiales et de logement.
- L'augmentation de 50 euros par mois en 2008 de l'aide aux familles modestes qui ont recours à une assistante maternelle pour garder leurs enfants.
- Le Plan Banlieues avec développement de structures d'accueil dans les quartiers prioritaires.
- Le renforcement du crédit d'impôt famille pour soutenir les entreprises qui proposent des places en crèche à leurs salariés.
- La mise en place du Haut Conseil de la Famille en lieu et place de la Conférence Annuelle de la Famille qui se réunira pour la première fois prochainement.

Les souhaits du Président

Après avoir salué le retour des délégations du MEDEF dans les C.A des CAF, Nicolas Sarkozy a souhaité (est-ce une relation de cause à effets ?) qu'une réflexion sans tabou soit conduite sur les 30 milliards de cotisations patronales (5,4 %) qui sont prélevés sur les salaires.

"Ces cotisations peuvent être pénalisantes pour la croissance et l'emploi" ira même jusqu'à dire le Président qui a chargé le Député Yves BUR de réfléchir à des propositions permettant de conforter la politique familiale, tout en limitant son impact sur l'économie.

Vaste défi à relever en espérant que toutes les familles y retrouveront bien leur compte.

Evolution du droit de la famille



Quelques domaines ont été parcourus par le Président de la République.

- Faciliter l'adoption d'enfants à l'étranger par des accords de coopération avec les pays d'origine.

- Augmenter l'efficacité de l'Agence Française de l'Adoption en s'appuyant sur l'action des familles adoptantes.

- Améliorer le cadre des adoptions des enfants nés en France et devenus Pupilles de l'Etat. Le

rapport Colombani, suivi d'un comité interministériel sur l'adoption devrait aboutir dès le mois de mars à de nouvelles dispositions législatives.

- Créer un statut de beau-parent et plus largement, des tiers dans le cadre des familles recomposées dans la mesure où ces personnes vivent au domicile d'enfants dont ils ne sont pas les parents. Ce statut, qui contiendrait des droits et des devoirs, serait proposé d'ici fin mars !!!

- Accélérer l'organisation judiciaire à l'évolution de la famille, en créant, notamment, des pôles enfance-famille dans les tribunaux.

- En spécialisant les juges aux Affaires familiales

- En améliorant la coordination entre les magistrats en charge de mineurs.

Solidarités familiales



Evoquant la perte des solidarités familiales traditionnelles, le Président a rappelé le plan Alzheimer avec la création de secteurs spécialisés et les aides aux aidants familiaux. Il confirma la mise en place très prochaine du congé de solidarité familiale pour accompagner un proche en fin de vie. Il rappela la future création du 5^{ème} risque de protection sociale : pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Les Nouveaux Risques

Là encore, quelques priorités :

- Maîtriser les dangers d'Internet et des médias pour les enfants par une action intransigeante auprès des fournisseurs d'accès et par une responsabilisation des parents.
- Le développement du soutien scolaire personnalisé pour lutter contre le décrochage précoce (6-7 ans) qui conduit inévitablement à l'échec scolaire. Un million d'élèves en bénéficierait.
- L'association plus étroite des parents à la vie scolaire de la part de l'Administration mais aussi par une responsabilisation des parents.
- Sur ce dernier point, le Président est radical quitte à évoquer la possible mise sous tutelle des prestations familiales et ce bien sûr dans l'intérêt de l'enfant.

Le congé parental en question

Les congés parentaux sont parfois aussi à l'origine d'un immense gâchis. Gâchis pour les femmes concernées. Parce qu'un congé parental de longue durée, c'est une rupture dans un parcours professionnel, qui peut se traduire par une diminution des chances de progresser dans la carrière, d'obtenir un meilleur salaire ou de retrouver un emploi. Parfois pour

les familles, c'est un problème, parce qu'un congé parental, c'est un salaire en moins et donc c'est le pouvoir d'achat qui diminue.

Gâchis pour la société dans son ensemble, parce que sont maintenues en dehors du marché du travail près de 800.000 femmes chaque année. Le taux d'activité des femmes qui ont deux enfants est 40 % plus faible lorsque l'un de ces deux enfants a moins de trois ans. Je sais bien que l'on parle du "libre choix", mais il y a beaucoup d'hypocrisie derrière cette expression, parce qu'il y a beaucoup de femmes qui quand elles entendent dire : "libre choix" savent qu'il n'y a aucun libre choix.

Tout se passe comme si les problèmes de prise en charge des



enfants constituaient une sorte d'impôt sur la capacité de travail des parents et notamment des mères. La maternité est une formidable aventure humaine, ce n'est pas une sanction. L'arrêt de travail ne doit plus être une solution par défaut pour les familles. Il ne peut plus être le mode de garde des jeunes enfants auquel on doit se résigner parce que l'on n'a pas le choix. Moi, je souhaite que l'on ait une réflexion sur l'évolution du congé parental. Ce n'est pas un sujet tabou, il faut que l'on en parle.

L'intérêt des femmes, parfois sans qualification, celui de leurs enfants, comme celui de notre société, c'est de mettre en place les conditions de leur retour à l'emploi. **Je souhaite que l'on travaille à la mise en place d'un congé plus court.** Que pôle Emploi accompagne vraiment les jeunes mères dans leur démarche de retour à l'emploi, plutôt que de les laisser se débrouiller. C'est d'ailleurs l'esprit de la réforme de l'allocation de parent isolé avec la création du RSA. Je veux que l'on privilégie l'aménagement des horaires ou le temps partiel, plutôt que l'interruption totale d'activité. Bien sûr, qu'une femme souhaite s'occuper à plein temps de l'éducation de ses enfants, c'est formidable, elle en a le droit. Il faut même l'encourager, la remercier. Mais cela doit être un choix. Ma crainte, c'est que cette femme, après avoir fait cela, n'ait plus la chance de retrouver un emploi. Parce qu'on lui dit après : mais vous êtes trop vieille, Madame, excusez-nous et puis vous êtes restée trop longtemps sans une activité professionnelle. Et voilà comment on sanctionne des femmes qui ont fait un choix qui est aussi bénéfique pour la société. Donc, il faut développer le temps partiel, l'aménagement des horaires plutôt que l'interruption totale d'activité. C'est important pour l'autonomie de la femme, aussi, afin qu'elle garde un pied dans la société, une possibilité de protection sociale, un revenu, une activité. Je crois qu'il faut que l'on y travaille et que les partenaires sociaux réfléchissent à un droit spécifique à la formation pour les parents qui veulent reprendre une activité après s'être consacrés à l'éducation des enfants. Je ne veux plus entendre : je ne travaille pas, je ne fais rien, j'éleve mes trois enfants. Cette activité est un travail, au sens où ce sont des soucis, de la fatigue, un sacrifice par rapport à ce qu'aurait pu être une carrière professionnelle. Je veux que l'on garantisse l'accès à un mode de garde pour les parents qui retournent à l'emploi. Le Haut Conseil de la Famille devra placer au cœur de ses premiers travaux ce dossier dont j'admets bien volontiers qu'il est complexe. Il est complexe mais si on n'en parle pas, on ne risque pas de le résoudre.

Droit opposable à un mode de garde

Madame MORANO, Secrétaire d'Etat à la famille a précisé, il y a quelque temps, que cela n'était pas comme pour le Droit Opposable au Logement à des décisions de justice avec obligation pour l'Etat de remplir ses obligations.

Pour autant, le Président annonce d'ici 2012 la création de 200.000 places d'accueil supplémentaires si possible en diversifiant la palette avec élargissement des horaires d'ouverture.

Les Assistantes maternelles pourront dorénavant garder non plus 3 mais 4 enfants. Malgré tout, un effort de formation devra s'imposer à toutes et les normes devront intelligemment être adaptées.



Dernier volet : les crèches d'entreprises (moins de 2 % des employeurs de plus de 20 salariés y ont recours).

Il existe la "charte de la parentalité en entreprise" qui vise à proposer aux salariés-parents un environnement mieux adapté aux responsabilités familiales. 70 entreprises et associations ont déjà montré la voie à toutes les autres. Le Président souhaite faire sauter les verrous juridiques ou fiscaux qui peuvent poser des problèmes à certains employeurs qui voudraient s'investir dans ce domaine, à l'image de la récente réforme du crédit d'impôt famille.

Parce que si l'on continue à faire des crèches simplement au lieu où l'on habite et pas de crèche sur le lieu où l'on travaille, on va continuer à écarteler les parents entre le lieu de travail et le lieu de garde des enfants ; ce qui va allonger la durée de présence en établissement collectif des enfants et ce qui empêchera les parents, à l'heure du déjeuner ou à la coupure des déjeuners, d'aller voir leurs enfants et de maintenir un lien affectif. Il est très important de développer ce mode de garde.

Vous l'aurez compris, pour la future rencontre du Haut Comité de la Famille, l'on devrait parler de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais aussi et surtout de la conciliation des temps de travail et des temps familiaux en favorisant le temps partiel et l'aménagement des horaires. Le Président allant jusqu'à évoquer l'articulation du contrat de travail avec les besoins familiaux à travers une simplification des nombreux congés familiaux qui existent (??)...

Au terme de ce discours à l'Élysée, Nicolas SARKOZY a traité de très nombreux sujets. Certains s'imposent, d'autres interpellent comme le financement à faire évoluer de la branche famille ou encore le statut du tiers, enfin les derniers inquiètent et n'ont pas été repris à ce jour comme la suppression de la demi-part fiscale aux veuves, veufs ou personnes isolées qui ont élevé des enfants ou encore la remise en cause de l'universalité de la politique familiale que constituerait la mise sous critères de ressources des allocations familiales.

Réactions de l'UNAF

L'UNAF et les mères médaillées reçues à l'Elysée

A l'occasion de la remise de la médaille de la Famille, le Président de la République a reçu les mères médaillées, leur famille, et les principaux partenaires de la politique familiale. A cette occasion, il s'est pour la première fois de son mandat, exprimé spécifiquement sur la politique familiale et son importance, renforcée en période de crise.

Le Président de la République a mentionné son attachement aux principes qui ont fait le succès de la politique familiale, et insisté sur les droits et devoirs des familles.

Parmi les annonces faites par le Président de la République, l'UNAF relève en particulier :

- la mise en place rapide du Haut Conseil de la Famille par le Premier ministre. Animé par Bertrand Fragonard, il sera un lieu d'expertise et de débats. L'UNAF en est satisfaite.

- la constitution dans les tribunaux de pôles enfance-famille, en "*spécialisant le juge aux affaires familiales*". L'UNAF salue cette proposition qui répond à une demande qu'elle avait formulée auprès de la commission présidée par Serge Guinchard.

- l'ambition de développer l'offre de garde, par l'accroissement des capacités d'accueil de la petite enfance de 200 000 places d'ici 2012.

Le Président a ouvert de nombreux chantiers sur lesquels il souhaite que s'engagent des consultations : l'adoption, la réforme du congé parental d'éducation, le statut du beau-parent, le financement de la branche famille, autant de sujets qui font débat et sur lesquels l'UNAF a commencé à s'exprimer.

L'UNAF, en tant qu'institution représentant l'ensemble des familles, continuera de tenir pleinement sa place en faisant entendre la voix des familles par ses propositions et ses avis sur l'ensemble de ces chantiers.

DEUXIEME INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Mesures en direction des victimes de la crise

Après les banques, les entreprises, devait arriver le plan d'aide pour lutter contre la crise à destination des particuliers. Evalué à 2,6 milliards, l'on est loin des deux plans précédents (banques et entreprises) dont je ne repréciserai pas les montants pour ne pas rendre plus criarde la variation des sommes mises en rapport.

Les décisions immédiates

- Prime exceptionnelle de **500 euros** aux salariés qui deviennent demandeurs d'emploi à compter du 1^{er} avril prochain et n'ont travaillé que deux à quatre mois sur les 28 derniers mois.

- Information et consultation obligatoires du comité d'entreprise des sociétés de 50 salariés et plus lorsqu'une aide publique directe leur est versée.

- Création d'un fonds d'investissement social doté de 2,5 à 3 milliards d'euros pour coordonner les efforts en matière d'emploi et de formation professionnelle. L'Etat est "prêt" à en financer la moitié.

- Suppression des deux derniers tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu 2009 pour les plus de 4 millions de foyers



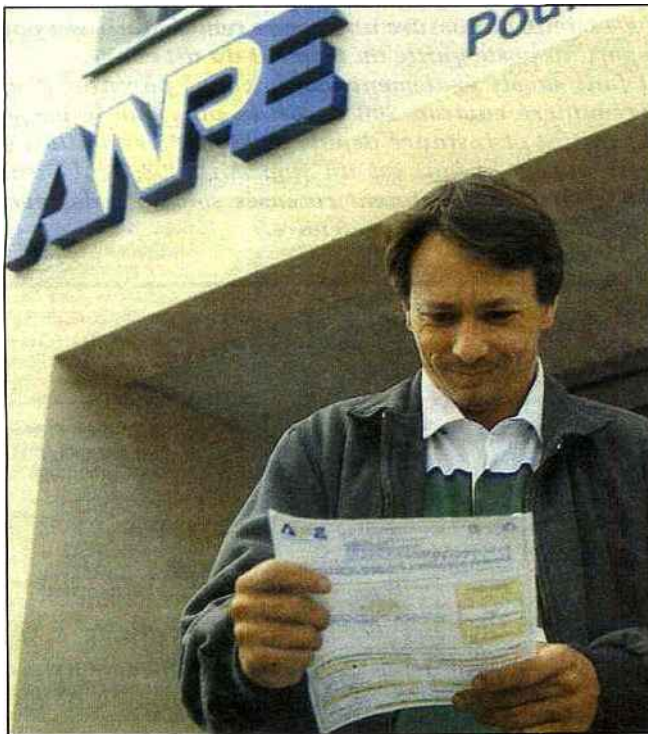
fiscaux de la première tranche d'imposition. Un crédit d'impôt destiné aux ménages dépassant légèrement la limite de la première tranche permettra d'étendre la mesure à 2 millions de foyers supplémentaires;

- Prime supplémentaire de **150 euros** par mois dès le mois de juin pour les 3 millions de familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.

- Attribution de bons d'achats de services à la personne, pour une valeur de 200 euros par foyer, aux 660.000 ménages touchant l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, aux 470.000 familles bénéficiaires du complément mode de garde, aux 140.000 foyers ayant un enfant handicapé et aux demandeurs d'emploi qui retrouvent du travail et ont besoin de faire garder leur enfant.

- Création, avec les partenaires sociaux, d'un comité d'évaluation et de suivi de la crise et des politiques économiques et sociales.

Les propositions ou incitations



- Encourager les branches professionnelles et entreprises à porter **l'indemnisation du chômage partiel à 75 % du salaire brut**, par des conventions ad hoc avec l'Etat. Le gouvernement va engager des discussions avec l'UNEDIC pour répartir ce surcoût entre entreprises, Etat et assurance chômage.

- Mobiliser la formation professionnelle pour prévenir ou accompagner l'activité partielle.

- Inviter les banques à moduler les échéances des salariés au chômage partiel pour rembourser leurs emprunts immobiliers.

- Développer les efforts de formation pour les personnes sans qualification, multiplier les formations en alternance.

- Renforcer le suivi des jeunes.

- Demander aux entreprises bénéficiant des crédits du plan de relance de former et recruter des jeunes.

- Engager des discussions entre partenaires sociaux sur la valeur ajoutée et le profit, sur la base des propositions d'une mission d'analyse et de concertation remises d'ici deux mois.
- Engager des discussions entre partenaires sociaux afin de mieux associer les syndicats aux opérations de restructuration et à la stratégie économique des entreprises.
- Ajouter à l'agenda social 2009 des discussions sur la gouvernance d'entreprise, la modernisation des institutions représentatives du personnel et l'égalité des rémunérations hommes-femmes et modernisation des élections prud'homales.

Ce plan devait concerner les revenus moyens. Or, l'on s'aperçoit qu'il contient des mesures en direction des contribuables de la 1^{ère} tranche d'imposition, des bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou encore des chômeurs. Ce public utilisera probablement davantage ces fonds supplémentaires pour payer ses charges courantes qu'il a bien du mal de maîtriser et l'impact sur la consommation risque d'être modeste. Affaire à suivre mais une fois de plus les familles aux revenus moyens semblent être évitées et pourtant c'est assurément celles-ci qui s'engageraient à consommer alors qu'actuellement elles retardent leurs achats par prudence.

Réactions de l'UNAF

Ensemble, face à la crise : soutenir les familles, encourager les solidarités !

Suite à l'allocution télévisée du Président de la République du 18 Février 2009, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) constate avec soulagement que les familles, grandes victimes de la crise et principal vecteur de consommation, ne sont pas oubliées.

L'UNAF se joint à l'ensemble des partenaires sociaux et au Gouvernement pour souligner que c'est bien le revenu primaire celui procuré par l'emploi qui compte le plus pour les familles. L'UNAF ne peut donc que soutenir l'ensemble des mesures d'accompagnement de la perte d'emploi, tout particulièrement celles concernant les jeunes.

En ce qui concerne les mesures fiscales, l'UNAF rappelle que plus de la moitié des familles ne paie pas l'impôt sur le revenu. Ces familles non imposables, démunies, doivent bénéficier d'un dispositif complémentaire.

L'UNAF accueille favorablement la création de bons d'achat de services à la personne, puisqu'un grand nombre de ces services serait directement destiné aux familles.

Le Président de la République a annoncé le versement d'une prime de 150 euros aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette mesure sera un apport non négligeable pour les foyers à bas revenus. L'UNAF y est naturellement très favorable. Toutefois, elle souligne un inconvénient majeur : contrairement à l'ARS, cette prime ne tient pas compte du nombre d'enfants. Afin de ne pas pénaliser les familles avec deux enfants et plus, l'UNAF demande au Gouvernement de mettre en place une modulation qui tienne compte de ce nombre d'enfants.

En cette période de crise, l'UNAF considère qu'il est indispensable de soutenir l'ensemble des acteurs de l'aide sociale d'urgence dans l'accompagnement croissant qu'ils sont amenés à déployer. Dans ce domaine, des mesures spécifiques doivent être envisagées.

Dans les semaines qui viennent, deux grandes négociations vont s'ouvrir pour les familles : les droits conjugaux et familiaux en matière de retraite et les moyens d'action sociale familiale de la branche famille. Ces deux échéances constituent un véritable enjeu : les familles, et l'UNAF qui les représente, pourront alors estimer et mesurer concrètement la volonté du Gouvernement en matière de politique familiale.